



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/478

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (service archéologique) et la Société ASL
Maison du Chamarier pour la réalisation d'une fouille archéologique sur la maison du
Chamarier (37 rue st-jean, Lyon 5e)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Gregory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (POUVOIR A Mme RUNEL), Mme BLANC (POUVOIR A M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (POUVOIR A Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/478 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE) ET LA SOCIETE ASL MAISON DU CHAMARIER POUR LA REALISATION D'UNE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE SUR LA MAISON DU CHAMARIER (37 RUE ST-JEAN, LYON 5E) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le projet de rénovation de la Maison du Chamarier (Lyon 5^e) concerne un immeuble protégé au titre des Monuments Historiques.

Au terme d'une procédure de consultation internationale, la Ville de Lyon a, par délibération de son Conseil municipal en date du 20 décembre 2016, confié par bail emphytéotique au lauréat de cette consultation, l'ASL Maison du Chamarier et à l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'agence RL&A, la restructuration et la mise en valeur patrimoniale de ce site.

Le projet prévoit un traitement différencié des façades, un programme ouvert au public au rez-de-chaussée et un programme d'habitat privé dans les étages : il a pour objectif de révéler tout l'intérêt de l'édifice, dans le respect de son histoire, tout en offrant un confort actuel.

L'aménagement des espaces intérieurs sera réversible et n'endommagera pas les éléments patrimoniaux. Les agencements proposés pourront être adaptés selon les découvertes en cours de travaux.

Les diagnostics réalisés par l'AFAN, entre 1990 et 2001, et l'étude préalable, réalisée par le SAVL en 2014, permettent de dresser un premier bilan sur les occupations successives du site de la Maison du Chamarier.

Des structures antérieures au Moyen Âge central ont été mises au jour dans les sondages ouverts dans le bâtiment nord, à l'emplacement de l'ancienne cuisine, et dans la cave du bâtiment ouest. Le Bas-Empire est représenté par des remblais ou des niveaux de circulation, ainsi que par un mur. Plusieurs fosses et quelques maçonneries ont percé ces niveaux antiques. Elles témoignent d'une occupation médiévale antérieure à la construction de l'enceinte canoniale, vraisemblablement située entre le IX^e et le XI^e siècle.

Les vestiges attribuables à l'époque romane correspondent à la clôture du quartier canonial (construite dans le 3^e quart du XII^e siècle) et à deux maisons destinées à des chanoines et accolées contre ce mur au cours du siècle suivant. D'après le Plan scénographique de la ville de Lyon (de 1544), le mur nord de la maison était situé dans le prolongement direct de la porte Froc, qui desservait le grand cloître.

Des maisons sont venues s'appuyer sur ce mur d'enceinte : une première maison, dotée d'au moins un étage, pourrait remonter à la 1^{re} moitié du XIII^e siècle. Une seconde

maison, possédant aussi un étage, lui serait postérieure d'un demi-siècle environ. Ces deux bâtiments étaient reliés par une construction intermédiaire. La présence de portes hautes dans les murs extérieurs de ces demeures suggère en outre l'existence de galeries en bois.

À la fin du XV^e siècle, l'office de Chamarié suscitait de nombreuses convoitises, qui se traduisirent dans un édifice devenu, dans l'intervalle, une maison de fonction.

François d'Estaing mit en œuvre un programme architectural ambitieux qui illustrait la puissance de sa famille. Les deux anciennes maisons furent réunies au sein d'un édifice typique de la Renaissance, doté d'une grande salle de réception et d'un monumental escalier en vis.

Au cours des siècles suivants, la Maison du Chamarié fut transformée en immeuble de rapport, réservé à une bourgeoisie aisée aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis à une population beaucoup plus modeste aux XIX^e et XX^e siècles. Les aménagements intérieurs alors attestés sont destinés à compartimenter des espaces devenus trop vastes.

Sur la base des résultats du diagnostic et du dossier d'ATMH déposé en 2017 par l'aménageur, le Service régional de l'Archéologie (SRA) a émis l'arrêté de prescription de fouille n° 2017-1038 en date du 19/09/2017 et la réalisation de la fouille a été confiée au SAVL.

Dans le cadre de cette opération, un contrat et son avenant ont été soumis à votre approbation lors des conseils municipaux de janvier et septembre 2020, entre la ville de Lyon – service archéologique et la société TEPF.

Toutefois, la prescription émise par le Service régional de l'Archéologie (SRA) a été adressée à la société ASL Maison du Chamarié et non la société TEPF.

Il convient donc de corriger cette erreur matérielle et d'annuler ces premières dispositions pour formaliser l'ensemble des conditions de réalisation de cette opération dans le contrat ci-après annexé, à passer entre la ville et Lyon et la société ASL Maison du Chamarié.

Le présent contrat prévoit que l'intervention archéologique soit facturée à l'aménageur pour un montant total maximal de 68 349,50 €HT : soit 56 366,50 €HT pour le volet 1 (étude des élévations) et 7 133 €HT pour un éventuel volet 2 (suivi des travaux dans les sols), auxquels s'ajoute le budget complémentaire couvrant les analyses, matériel et frais de reprographie (4 850 €HT). Ce montant s'entend hors budget nécessaire à l'installation des échafaudages et aux travaux de décroûtage confiés à l'entreprise prestataire de l'aménageur (société Comte) et aux éventuels travaux de restauration de vestiges immobiliers (enduits peints, vestiges en bois...) qui seront confiés directement par l'aménageur à des laboratoires spécialisés.

Est annexé au contrat le projet d'intervention scientifique incluant le devis relatif à cette opération.

Vu les délibérations 2020-5464 du conseil municipal en date du 27 janvier 2020 et 2020-162 du conseil municipal en date du 28 septembre 2020 ;

Vu le projet de contrat ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

1 - Le contrat entre la Ville de Lyon – Service archéologique et l'ASL Maison du Chamarier pour la réalisation d'une fouille archéologique sur la Maison du Chamarier (Lyon 5^e) est approuvé.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat et tous les documents afférents à cette fouille.

3 - La recette résultant de cette opération sera imputée sur le programme FPREVSA, LC 99474.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET